CENTURY 21.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

GP IMMOBILIER

Barème Gestion

Résumé : Barème de Gestion Locative à 3 niveaux de prestations au choix.

HONORAIRES DE	GESTIC	N		
PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7%	8%	9%	
Mise en place du mandat de gestion		•	•	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	•	•	•	
Délivrance des quittances et reçus		•	•	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	•	•	•	
Révision des loyers	•	•	•	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	•	•	•	
Restitution du dépôt de garantie		•	•	
Gestion des provisions pour charges		•	•	
Tenue de la comptabilité propriétaire		•	•	
Acompte mensuel des fonds perçus		•	•	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	•	•	•	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception		•	•	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation		•	•	
Demande de devis pour travaux		•	•	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € HT	•	•	•	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	0	•	•	90 € HT par an et par lot
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	O	•		100 € HT
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	O	•	•	250 € HT par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € HT) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	0	0	•	150 € HT par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux, dossier ANAH	0	0	•	4% HT du montant des travaux TTC
Assurances loyers impayés et détérioration immobilière (% TTC du montant des encaissements annuels) [rayer la ligne en cas de refus de souscription]	0	0	0	3.00% TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	•	0	•	100 € HT